

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°23

Du 16 au 30 septembre 2025



5 A, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2813-1197 / 2813-1470 | Email:bulletin.mae@diplomatie.ht

SOMMAIRE

3	Le Mot du Ministre
4	Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, S.E.M. Laurent Saint-Cyr rencontre la diaspora haïtienne à New York autour du thème : « Reconstruire l'Armée haïtienne et renforcer la stabilité »
6	Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, s'entretient avec le Secrétaire général de l'OEA, Monsieur Albert Ramdin, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies
8	Discours de Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste à l'occasion du déjeuner de haut niveau sur le mécanisme de financement des crises alimentaires dues aux chocs, organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
10	Union africaine : table ronde sur les réparations et le multilatéralisme
11	Réunion de la CELAC et de l'Union africaine
12	Réunion des petits États insulaires en développement (SIDS)
13	Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, S.E.M. Laurent Saint-Cyr, félicite le vote historique de l'ONU sur la Force de répression des gangs (GSF)
14	Haïti salue l'adoption, par le conseil de sécurité de l'ONU, de la Résolution autorisant la transformation de la MMAS en Force de répression des gangs
15	Haïti : le Conseil de sécurité se prononce pour la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Force de répression des gangs
18	Résolution (S/2025/609) du Conseil de sécurité des Nations unies transformant la Force multinationale d'appui à la sécurité en Force de répression des gangs (FRG)

LE MOT DU MINISTRE



Chères lectrices, chers lecteurs,
La sécurité, dit-on souvent, est le principal corollaire de la stabilité et du progrès. Alors, on peut comprendre pourquoi dans la conjoncture de notre pays, la recherche de solutions adéquates au cuisant et douloureux problème de l'insécurité est au cœur de notre action diplomatique. Toutes les occasions et opportunités sont mises à profit pour discuter avec nos partenaires internationaux et les convaincre de l'urgence de soutenir le travail des forces publiques de sécurité à travers un encadrement technique et matériel.

Au cours de la dernière semaine du mois de septembre, au siège de l'Organisation des Nations unies à New York, comme c'est d'ailleurs le cas chaque année, Haïti a encore profité de ce grand rendez-vous pour partager cette préoccupation avec les États de la planète. À travers différents mécanismes, réunions, dialogues, causeries, rencontres bilatérales, négociations, nos représentants ont été sur divers fronts pour expliquer le sens des actions gouvernementales dans la lutte contre l'insécurité et présenter nos attentes en matière de la coopération internationale. Ce fut donc une intense série de plaidoyers qui

ont dans une certaine mesure contribué à l'adoption le 30 septembre de la résolution 2793 du Conseil de Sécurité créant la Force de répression des gangs (FRG).

En plus de cette ouverture vers l'international, le Coordonnateur du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Laurent Saint-Cyr, convaincu que la sécurité en Haïti c'est d'abord l'affaire de tous les Haïtiens, a reçu en audience des représentants de la communauté haïtienne vivant dans les Etats du Nord-Est des Etats-Unis d'Amérique. Dans une ambiance empreinte de compréhension et de cordialité, les participants ont échangé sur la manière dont les filles et fils de la patrie peuvent depuis l'extérieur contribuer activement aux efforts de rétablissement de la sécurité.

Somme toute, le patriotisme et la bonne volonté derrière chaque intervention pendant cette rencontre m'encouragent à vous inviter à lire ce nouveau numéro du Courrier diplomatique avec optimisme et espoir.

Bonne lecture !

Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes



21 SEPTEMBRE 2025

Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, S.E.M. Laurent Saint-Cyr, rencontre la diaspora haïtienne à New York autour du thème : « Reconstruire l'Armée haïtienne et renforcer la stabilité »



Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr

Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, a rencontré des leaders et des membres de la communauté haïtienne de New York, au cours d'une table ronde organisée par le Consulat général d'Haïti à New York.

Cette rencontre, axée sur trois enjeux majeurs, à savoir : la sécurité, les élections et l'immigration, a rassemblé autour du Président du CPT des responsables gouvernementaux, dont le Secrétaire d'État à la Sécurité publique, Monsieur Mario Andrésol, des experts en

sécurité publique, ainsi que des représentants influents de la communauté haïtienne de New York. Elle s'est déroulée autour du thème : « Reconstruire l'Armée haïtienne : sécurité et Stabilité pour Haïti ».

À l'entame de la rencontre, le Président du CPT s'est exprimé en ces termes : « Il m'est apparu essentiel de vous rencontrer avant même ma participation à la 80^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies. Je le fais par respect, parce que je suis avant tout un serviteur de la Nation, mais aussi pour témoigner de l'importance que

»»»» suite page 5

»»» suite de la page 4



Vue de la salle



Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr avec des représentants influents de la communauté haïtienne



Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr avec des représentants influents de la communauté haïtienne

j'accorde à l'implication pleine et entière de la diaspora haïtienne pour le Conseil Présidentiel de Transition. Alors que nous intensifions le plaidoyer pour obtenir le soutien sans faille de nos partenaires internationaux, je demeure convaincu que c'est d'abord ensemble, avec tous les fils et toutes les filles d'Haïti, que nous devons chercher et trouver une solution durable à la crise que traverse notre pays ».

Il a enchaîné en réaffirmant son attachement à la participation pleine et entière des haïtiens vivant à l'étranger à la vie politique et institutionnelle du pays. Il a aussi rappelé les nombreux défis sécuritaires et institutionnels auxquels Haïti fait face, tout en soulignant la détermination du CPT et du Gouvernement à tout mettre en œuvre pour assurer le rétablissement de la sécurité et, par voie de conséquence, faciliter l'organisation des élections qui est parmi les objectifs et priorités stratégiques de la transition en cours, ainsi que pour poser les bases de la paix, de la stabilité et du développement durable du pays au profit des générations présentes et futures.

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, s'entretient avec le Secrétaire général de l'OEA, Monsieur Albert Ramdin, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies



Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr et le Secrétaire général de l'OEA, Monsieur Albert Ramdin

Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, S.E.M. Laurent Saint-Cyr, a rencontré, le lundi 22 septembre 2025, le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Monsieur Albert Ramdin, en marge des travaux de la 80^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts continus du Conseil Présidentiel de Transition visant à mobiliser l'appui des partenaires régionaux et internationaux pour accompagner Haïti dans sa quête de stabilité, de sécurité et de gouvernance démocratique.

Au cours de l'entretien, les deux officiels ont échangé sur l'état d'avancement de la Feuille de route pour Haïti, document stratégique élaboré conjointement par le Gouvernement haïtien et l'OEA, qui définit les grandes lignes de la transition politique et institutionnelle, fixe les contours du soutien régional et international au pays en mettant l'accent sur la stabilisation de la situation sécuritaire, le consensus politique, le processus électoral, la réponse humanitaire et le développement durable.

Le Président Saint-Cyr a fait état des

»»»» suite page 7

»»»» suite de la page 6



derniers développements de la situation sociopolitique, sécuritaire et humanitaire en Haïti et des innombrables efforts du pouvoir en place pour assurer la réalisation des chantiers de la transition, tout en mettant en avant les obstacles persistants rencontrés, notamment ceux liés à l'escalade de la violence des gangs ayant entraîné des déplacements massifs de populations, la paralysie des activités socio-économiques et culturelles et le dysfonctionnement des institutions tant publiques que privées.

Le Président du CPT et le Secrétaire général de l'OEA ont convenu de l'impérieuse nécessité de mettre un frein à l'activité des groupes criminels et de rétablir la sécurité publique, préalables indispensables à toute avancée sur le terrain politique et institutionnel. À cet égard, les deux dirigeants ont exprimé l'espoir que les discussions en cours au Conseil de sécurité des Nations unies aboutissent rapidement à des décisions concrètes,

capables de contribuer à apporter une réponse aux défis sécuritaires et humanitaires auxquels le peuple haïtien est confronté.

Le Secrétaire général de l'OEA a réaffirmé la volonté de l'Organisation hémisphérique de continuer à accompagner Haïti, notamment dans la préparation et l'organisation des prochaines élections. Il a insisté sur la nécessité d'un processus électoral inclusif, transparent et crédible, l'une des conditions du retour à l'ordre constitutionnel et du rétablissement de la confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics.

Le Président Saint-Cyr a salué l'appui constant de l'OEA à Haïti et souligné l'importance de renforcer davantage la coordination entre les différents partenaires internationaux. Il a réitéré la volonté du Conseil Présidentiel de Transition de travailler sans relâche pour faire avancer la Feuille de route, restaurer l'ordre républicain et offrir au peuple haïtien des perspectives de paix, de démocratie, de prospérité et de développement durable.

23 SEPTEMBRE 2025

Discours de Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste à l'occasion du déjeuner de haut niveau sur le mécanisme de financement des crises alimentaires dues aux chocs, organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Excellences, Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,
Je tiens à remercier le Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Monsieur QU Dongyu, de m'avoir invité à ce déjeuner de travail sur le mécanisme de financement des crises alimentaires. C'est avec grand plaisir que je participe à cette activité qui revêt une importance majeure pour la République d'Haïti qui, comme corollaire de la situation d'insécurité à laquelle elle fait face depuis plusieurs années, est en train de vivre l'une des pires crises humanitaires de son histoire.

Nous sommes bien conscients du fait que les chocs climatiques, économiques et géopolitiques fragilisent nos sociétés et plongent des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire. Nous sommes tous aussi conscients de l'impérieuse nécessité de nous donner les moyens idoines d'y remédier le plus rapidement et le plus durablement possible. Pour y parvenir, il est plus que nécessaire de mettre en place des outils et mécanismes efficaces et, en même temps, de mobiliser les ressources appropriées nous permettant d'anticiper les difficultés plutôt que de les ignorer, de répondre aux besoins les plus urgents de nos populations en temps et lieu, et surtout de renforcer leur résilience.

C'est tout le sens du mécanisme de financement des crises alimentaires dues aux chocs, connu sous son acronyme anglais



Le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste

Financing for Shock-Driven Food Crises (FSFC), un dispositif qui permet de mobiliser des ressources immédiates, de protéger les ménages vulnérables et de prévenir les crises ou d'en empêcher l'aggravation.

Pour un pays comme le mien, Haïti, qui est

»»» suite page 9

»»»» suite de la page 8

exposé aux catastrophes naturelles et fait souvent face aux turbulences socio-économiques et politiques, ce mécanisme n'est pas un luxe, loin s'en faut. C'est un outil essentiel qui doit nous permettre de faire face à toutes les situations d'urgence et de voler au secours, rapidement et efficacement, des populations les plus vulnérables ou les plus exposées aux conséquences des aléas climatiques ou des crises de nature anthropique.

Sa pleine réussite dépendra de nous tous. Ensemble, engageons-nous à le soutenir, l'entretenir et, par ce biais, à renforcer la solidarité et assumer notre responsabilité partagée face aux situations d'insécurité alimentaire les plus chroniques.

Excellences, chers collègues,

En Haïti, chaque saison des pluies, chaque ouragan, chaque séisme constitue une menace existentielle pour la quasi-totalité de la population. Nos paysans se lèvent chaque matin avec l'angoisse que le fruit de leur travail disparaisse en une journée ou une nuit. Ce n'est pas une fiction, c'est notre réalité quotidienne. Voilà pourquoi, pour nous, le FSFC n'est pas un instrument de plus, c'est plutôt un élément essentiel de la résilience du pays et de la survie de nos populations. Nous nous enorgueillissons de la mise en place de ce mécanisme, pour plusieurs raisons :

Premièrement, il est grand temps de rompre avec la logique de l'assistance après la catastrophe. Quand l'aide arrive, les enfants ont déjà faim, les récoltes sont déjà détruites. Anticiper, c'est sauver des vies et préserver la dignité des familles rurales.

Deuxièmement, nous avons besoin d'un partenariat véritable avec le secteur privé. L'assurance agricole, le financement mixte et d'autres outils techniques demeurent très

importants pour la survie de centaines de milliers de familles en proie aux incidences négatives des aléas climatiques et des conjonctures sociopolitiques.

Troisièmement, le FSFC peut servir de pilier d'une stratégie nationale de résilience, en nous permettant d'assurer la protection des infrastructures essentielles, de renforcer nos systèmes d'alerte précoce et de diversifier nos sources d'énergie tout en garantissant la production agricole.

Quatrièmement, la science doit parler avant la tragédie, pas après. Nous avons besoin de systèmes d'alerte qui atteignent les villages les plus isolés. Chaque heure gagnée avant un choc, c'est une récolte sauvée, une vie protégée.

J'ai le grand plaisir d'annoncer que la République d'Haïti est tout à fait disposée à être un pays pilote pour la mise en œuvre du FSFC. Nous y apportons nos expériences, souvent douloureuses certes, mais riches en enseignements. Si ce mécanisme fonctionne pour Haïti, il pourra fonctionner pour d'autres nations connaissant des situations similaires.

Mesdames, Messieurs,

Le FSFC n'est pas seulement un mécanisme financier. C'est un choix politique : celui de protéger l'humanité la plus vulnérable et de prouver que la solidarité mondiale ne doit pas attendre la prochaine tragédie pour se manifester.

Haïti tend la main à ses partenaires publics et privés pour assurer la mise en œuvre efficace de ce mécanisme innovant et prometteur. Ensemble, faisons du FSFC une réalisation concrète, et non une promesse de plus.

Je vous remercie.



21 SEPTEMBRE 2025

Union africaine : table ronde sur les réparations et le multilatéralisme

La session de l'Union africaine sur les réparations et le multilatéralisme, en marge de la 80^{ème} Assemblée générale des Nations unies, a réuni des officiels de gouvernements, des diplomates et des ONG autour d'un plus grand rôle pour l'Afrique dans le système international.

Les participants à cette réunion, pour la plupart des ONG, se sont clairement prononcés pour des réformes dans l'architecture du système international, notamment l'ONU et les institutions de Breton Woods. Ils applaudissent la bonne tenue des pays africains au sein du Conseil de Sécurité, qui montre que l'Afrique est prête à plus de responsabilités sur la scène internationale.

Les points suivants ont été soulevés :

Promotion du multilatéralisme

Les participants ont dressé un bilan positif des 80 ans de l'ONU. Le monde a connu une longue période sans guerre mondiale, même s'il y a quelques conflits de part et d'autre dans plusieurs endroits notamment en Afrique. Même si certains pays militent pour la fin du multilatéralisme au profit d'un retour au nationalisme, il faut admettre que le système a fonctionné. Ce qu'il manque, c'est une représentation effective des différents groupes qui composent le système international. Il faut une égalité représentative entre les nations et les peuples de manière à garantir une gouvernance globale, la paix et la sécurité, le développement de toutes les nations. « Au niveau de l'Afrique, nous avons l'expérience, les moyens et l'expertise pour participer dans les discussions sur les affaires du monde à notre profit », ont soutenu les panélistes.

Réforme de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité

Les participants disent pousser pour une réforme qui permettrait à l'Afrique d'avoir deux sièges permanents et cinq sièges non permanents. L'Afrique, rappellent-ils, représente 2/3 de la population mondiale, 1/3 des membres de l'ONU avec 54 sièges et 50 % des résolutions du Conseil de Sécurité concernent le continent alors que ce sont d'anciennes puissances coloniales (France, Royaume-Uni et États-Unis) qui ont des sièges permanents à l'ONU. Les participants ont fait une évaluation de la présence des trois membres du continent comme membre non permanent du Conseil (A3) qui ont toujours fait preuve de leur indépendance et servent même de ponts entre les grandes puissances. Ils notent que l'A3 s'allie uniquement avec le représentant de la CARICOM pour ne pas entrer dans le jeu de pouvoir des autres pays du conseil. C'est un exemple de la bonne conduite des États africains dans l'ONU qui peut s'étendre à l'ensemble du système international et qui peut être bénéfique pour un Conseil de Sécurité élargi.

Réforme du système financier international

Les participants ont plaidé pour une réforme du système financier international qui ne prend pas en compte le poids de l'histoire et de l'exploitation de l'Afrique dans les programmes de prêts et les dettes des pays du continent. L'Afrique est écrasée par le poids de la dette et les conditions imposées par les institutions financières internationales pour financer des programmes de développement dans le continent.

22 SEPTEMBRE 2025

Réunion de la CELAC et de l'Union africaine



La session consacrée aux discussions entre la CELAC et l'Union africaine a permis aux chefs de délégation et des diplomates de la CELAC et de l'Union africaine de se rencontrer et de discuter.

Cette réunion a mis en évidence la volonté commune de renforcer les liens historiques, politiques et économiques entre les deux continents. Les représentants ont réaffirmé leur attachement au multilatéralisme, à la coopération Sud-Sud et à la paix mondiale. Haïti a également été évoqué comme symbole de solidarité entre les deux régions. Enfin, les participants ont exprimé leur appui à la tenue d'un futur sommet de haut niveau CELAC-Union africaine, destiné à concrétiser cette alliance stratégique.

Les points suivants ont été soulevés :

Défis et potentiels des deux continents

Une histoire partagée qui doit se manifester dans des projets concrets : agriculture, technologie, tourisme, science. Nos deux continents font face aux effets du changement climatique. Nous faisons parfois face à des conflits internes qui menacent notre paix et notre développement. Il faut nous échanger, apprendre à privilégier la résolution de conflits dans le respect du droit et de la protection humanitaire.

Position des membres de la CELAC

Les représentants de la CELAC qui ont pris la

parole ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer la collaboration entre CELAC et UA. Cela permettrait de : i) renforcer le multilatéralisme; ii) renforcer la coopération sud-sud; iii) évaluer les potentiels de coopération; iv) développer le commerce, les échanges scientifiques et universitaires; et v) encourager les investissements responsables. »

Concernant Haïti, le délégué de l'Uruguay a tenu des propos de remerciements au Kenya pour l'aide apportée à la sécurité dans notre région (en Haïti). Il a précisé que « c'est une crise qui nous tient tous à cœur et c'est rassurant de voir un pays africain s'impliquer de cette manière. »

Le multilatéralisme et la paix en péril

Le représentant du Venezuela dans ses propos a dénoncé les activités militaires des États-Unis dans la Caraïbe, ce qu'il a dit considérer comme une menace pour le multilatéralisme et pour la paix dans la région et dans le monde.

Propos des membres de l'UA

Les membres des délégations de l'Union africaine ont insisté sur le fait que les deux régions ont de réels potentiels et que le Sud global prend de plus en plus de poids dans le multilatéralisme. Il a été convenu que la CELAC et l'UA doivent protéger le multilatéralisme, renforcer le respect du droit international et promouvoir la justice climatique : ceux qui ont pollué la planète doivent payer pour leurs actes, pas nous qui en subissons les conséquences aujourd'hui.

22 SEPTEMBRE 2025

Réunion des petits États insulaires en développement (SIDS)



En marge de la 80^{ème} Assemblée générale des Nations unies, des représentants de l'Association des petits États insulaires en développement (PIED – SIDS) se sont rencontrés dans le cadre d'un déjeuner. Cette rencontre présidée par le Ministre des Affaires étrangères du Singapour, Son Excellence Monsiuer Vivna Balakrishnan, a permis de discuter d'un ensemble de questions d'intérêts pour les membres des SIDS. Ils ont affiché leur volonté de travailler ensemble comme « petites îles, petits États » sur des problèmes communs, notamment l'océan, leurs eaux territoriales, objet de trafic ou de transit de produits illicites, qu'ils n'ont pas la capacité de contrôler.

Les points suivants ont été soulevés :

Changements climatiques

En référence au discours prononcé par le président des États-Unis, Donald Trump, à l'Assemblée générale de l'ONU, les

représentants des SIDS ont convenu que la lutte pour des débats responsables sur le climat ne joue pas en faveur des petits États les plus vulnérables aux changements climatiques. « La preuve, ont-ils regretté, que la cause n'est pas gagnée ».

Réforme de l'ONU

Les représentants ont insisté sur la nécessité de réformer l'institution de manière à s'assurer de la prise en compte des priorités des SIDS dans les débats internationaux. Ils ont plaidé pour le maintien de mécanisme comme la Conférence des Parties (COP) qui sert de plateforme pour les grands pollueurs ainsi que les plus vulnérables de travailler ensemble sur le climat.

Soutien à la République d'Haïti

Le Ministre des Affaires étrangères de Saint-Kitts & Nevis, S.E.M. Denzil Douglas, dans son intervention, a invité les pays membres à exprimé leur support à Haïti notamment à l'approche du vote de la résolution sur l'envoi d'une force spécialisée pour combattre les gangs. Le Ministre de Singapour a souhaité avoir plus d'information sur la situation et sur le trafic d'armes dont on parle souvent dans ce groupe. Le représentant d'Haïti a présenté la situation sur le terrain : les difficultés de la MMAS, le flux d'armes qui arrive illégalement, la difficulté de contrôler le trafic – « un problème que nous confrontons tous comme petits états insulaires », ce qui peut changer avec la nouvelle force. Le représentant d'Haïti a conclu son intervention en invitant les autres représentants à encourager tous les membres du Conseil de Sécurité, en particulier la Chine et la Russie, à aider à l'adoption de la résolution. Les autres représentants qui ont pris la parole ont tous témoigné à Haïti du support de leur pays.

30 SEPTEMBRE 2025

Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, S.E.M. Laurent Saint-Cyr, félicite le vote historique de l'ONU sur la Force de répression des gangs (FRG)



Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr

Le Président du Conseil Présidentiel de Transition, Son Excellence Laurent Saint-Cyr, a salué le vote favorable du Conseil de sécurité des Nations unies en faveur de la résolution établissant une Force de répression des gangs (FRG). Il a exprimé sa profonde gratitude aux pays membres du Conseil qui ont soutenu cette résolution et a adressé des remerciements particuliers aux États-Unis et au Panama, porteurs de cette initiative.

Le Président s'est réjoui de constater que les plaidoyers menés auprès de nos partenaires internationaux, notamment lors des rencontres bilatérales en marge de la 80^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont trouvé un écho favorable. Le cri d'alarme lancé à la tribune des Nations unies sur l'urgence absolue de rétablir la sécurité en Haïti a donc été entendu. Ce vote marque un tournant décisif dans la lutte contre les groupes criminels armés qui endeuillent nos familles, paralysent notre économie et menacent l'avenir de notre Nation.

Le Président a réaffirmé son engagement, aux côtés de ses collègues du CPT et du Gouvernement, à œuvrer sans relâche pour le rétablissement de la sécurité, l'exigence première du peuple haïtien. Celle-ci demeure aussi la condition indispensable pour assurer la libre circulation des personnes et des biens, permettre le retour des déplacés internes, relancer les activités économiques, et surtout organiser dans les meilleurs délais des élections crédibles, inclusives et transparentes dans le pays.

Le Président du CPT a lancé un appel solennel à tous les États membres des Nations unies afin qu'ils apportent un soutien sans faille à la mise en œuvre rapide et efficace de cette force, pour qu'elle devienne opérationnelle sans délai. Haïti, de son côté, a réaffirmé sa ferme volonté de travailler conjointement avec la communauté internationale afin que cette initiative contribue à restaurer la sécurité et à ouvrir la voie à un avenir de démocratie, de stabilité et de prospérité pour le peuple haïtien.

30 SEPTEMBRE 2025

Haïti salue l'adoption, par le Conseil de sécurité de l'ONU, de la Résolution autorisant la transformation de la MMAS en Force de répression des gangs



Gouvernement de la
République d'Haïti

La Primature

Le Premier ministre, Monsieur Alix Didier Fils-Aimé, au nom du Gouvernement de la République d'Haïti, s'est félicité de l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution autorisant la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en une force de lutte contre les gangs armés, destinée à rétablir la sécurité et l'ordre public sur l'ensemble du territoire national.

Cette décision constitue une avancée majeure dans le partenariat entre la République d'Haïti et la communauté internationale, et confirme la solidarité constante de nos partenaires envers le peuple haïtien. Le Gouvernement de la République d'Haïti a tenu à exprimer sa reconnaissance la plus profonde :

- Aux États-Unis d'Amérique, pour leur engagement indéfectible et leur rôle central dans la conception et le soutien de cette initiative cruciale pour la sécurité nationale.
- Au Panama, pour son appui actif et sa coopération exemplaire dans le cadre de la transition de la MMAS vers une force renforcée.
- Au Secrétaire général des Nations unies,

Monsieur António Guterres, ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'ONU, pour leur soutien constant et leur confiance envers le Gouvernement haïtien.

- Au Standing Group, incluant des pays tels que le Salvador, le Guatemala, le Panama, la Jamaïque et les Bahamas pour leur solidarité et leur contribution constructive.
- Au Kenya, pour son accompagnement fidèle et son engagement continu en faveur des efforts de paix en Haïti.
- Aux pays membres de la CARICOM et de l'OEA, pour leur soutien soutenu et leur engagement en faveur de la sécurité régionale.
- À la Fédération de Russie et à la République populaire de Chine, dont l'abstention a permis l'adoption de cette résolution historique, illustrant la responsabilité partagée de la communauté internationale dans la recherche de solutions durables.

Le Gouvernement haïtien réaffirme son soutien plein et entier à la transformation de la MMAS en une force pouvant compter jusqu'à 5 500 personnels, incluant policiers et militaires, accompagnée de la mise en place d'un Bureau de soutien de l'ONU afin d'assurer la coordination et l'efficacité opérationnelle de la mission. Cette initiative représente un levier stratégique pour endiguer la violence des gangs et protéger la population haïtienne.

La République d'Haïti a réitéré sa détermination à coopérer pleinement avec cette force internationale et tous ses partenaires, dans le respect absolu de sa souveraineté nationale, afin de restaurer l'ordre, la sécurité et la confiance dans les institutions de l'État, tout en œuvrant à la construction d'un avenir stable et prospère pour l'ensemble de la nation haïtienne.

30 SEPTEMBRE 2025

Haïti : le Conseil de sécurité se prononce pour la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Force de répression des gangs



Vue de la salle lors du Conseil de sécurité des Nations unies

Dans l'après-midi du 30 septembre 2025, le Conseil de sécurité des Nations unies a voté une Résolution autorisant la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti en une Force de répression des gangs (FRG) pour une période initiale de 12 mois. Cette force, dont les frais de personnel seront financés par des contributions volontaires, disposera d'un effectif total autorisé de 5 550 personnes, dont 5 500 agents en tenue et 50 civils.

Par la résolution 2793 (2025) (S/RES/2793), qui a été adoptée par 12 voix pour et 3 abstentions (Chine, Fédération de Russie et Pakistan), le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, autorise la Force de répression des gangs (FRG) à mener, indépendamment ou en coopération avec la Police nationale d'Haïti (PNH) et les Forces armées d'Haïti, « des opérations antigang ciblées »

afin de neutraliser, d'isoler et de dissuader les bandes armées.

La FRG est également autorisée à assurer la sécurité des infrastructures essentielles et des lieux de transit; à compléter, améliorer et appuyer les capacités opérationnelles de la PNH et des Forces armées d'Haïti; à soutenir la PNH, les Forces armées d'Haïti et les institutions nationales afin de garantir des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres et équitables; à contribuer à la création d'un environnement sûr permettant à la population d'accéder sans entrave, rapidement et en toute sécurité à l'aide humanitaire; à aider la PNH et les Forces armées d'Haïti à lutter contre le trafic et le détournement d'armes et de matériels connexes; et à améliorer la gestion et le contrôle par Haïti de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes et de ses ports.

Porté par les États-Unis d'Amérique et le Panama, le texte demande également au Secrétaire général

»»» suite page 16

»»»» suite de la page 15

de créer un Bureau d'appui des Nations unies en Haïti (BANUH), dont la mission sera d'apporter un soutien logistique à la FRG, au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), à la PNH et aux Forces armées d'Haïti.

« Le peuple haïtien ne pouvait plus attendre »

Avant le vote du projet de Résolution, le Panama a estimé que la crise multidimensionnelle que traverse Haïti exige « l'attention déterminée » du Conseil. « Vous n'êtes pas seuls », a lancé son représentant à l'adresse des Haïtiens, avant de souligner l'appui apporté au texte par une cinquantaine de pays. Reprenant la parole après le vote, le délégué panaméen a formé le vœu que cette résolution permette de « rétablir la sécurité nécessaire à la tenue d'élections, à la relance de l'économie et à la création de débouchés qui redonneront espoir à la population ».

« Le peuple haïtien ne pouvait plus attendre », a-t-il insisté en se félicitant du fait que le Conseil s'acquitte ici de son rôle en envoyant un message très clair aux acteurs de la région et du monde. Cette résolution montre que le Conseil « continue d'assumer ses responsabilités », a souligné le Représentant du Royaume-Uni.

« L'ONU peut encore participer à la sécurité internationale », a pour sa part salué le Représentant des États-Unis après le vote, se disant « fier » d'avoir soutenu cette résolution. Selon lui, la violence des gangs, face à laquelle la MMAS n'avait pas les moyens de lutter, a mis en danger « l'existence même » de l'État haïtien et allait déclencher une crise migratoire dans la région. « Le vote d'aujourd'hui rectifie cette situation ».

Après avoir remercié le Kenya pour son action et ses « sacrifices » à la tête de la MMAS, le délégué américain a estimé que la nouvelle Force de répression des gangs pourra aider Haïti à renverser la tendance. Il a cependant fait valoir que toute solution durable ne pourra reposer

que sur le rétablissement de l'État de droit et d'institutions stables « par les Haïtiens eux-mêmes », tel qu'établi dans la résolution.

Un projet de résolution dangereux, selon la Chine, la Russie et le Pakistan

« Vivement préoccupée » par la crise en Haïti, la Chine a pointé du doigt « l'ambiguïté du projet de résolution sur des points essentiels », tout comme la Russie qui l'a qualifié « d'aventure dangereuse et mal conçue », assortie de mesures irréfléchies. « Notre abstention n'enlève rien à notre soutien à Haïti », a néanmoins assuré le Pakistan, regrettant qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus.

Selon les délégués chinois et pakistanais, les porte-plumes auraient dû commencer par fournir des explications sur les règles d'engagement, la composition de la force, l'application du principe de responsabilité et les modalités pour éviter les victimes civiles. La FRG a ici « carte blanche » mais « il en va de la vie des Haïtiens », s'est offusquée la Chine. « Ce déploiement à la hâte est-il dès lors une décision responsable ? »

Aux yeux du représentant chinois, la nouvelle force risque même d'alimenter les troubles, compte tenu du « vide au niveau de la gouvernance nationale », lequel « fait le lit des crises répétées en Haïti ». Il a ainsi rappelé que, ces 30 dernières années, le Conseil a autorisé le déploiement de trois forces et l'envoi de sept missions de la paix en Haïti, « toutes résultant en des crises multiples et en un ressentiment envers l'ONU ».

Tant que le processus politique n'aura pas progressé, aucune aide externe ne pourra régler ces problèmes de fond, a ajouté le délégué chinois, pour qui « lutter contre la violence par la violence » a peu de chance d'être couronné de succès, d'autant plus que les gangs sont liés aux milieux d'affaires et que les flux d'armes dans la région ne se tarissent pas.

»»»» suite page 17

»»»» suite de la page 16

Abondant dans le même sens, son homologue russe s'est dit d'avis qu'il faut avant tout s'attaquer aux causes profondes de la crise haïtienne, notamment la circulation d'armes illégales et la « longue histoire d'ingérence étrangère ». La véritable solution passe, selon lui, par le renforcement des capacités de l'État haïtien afin qu'il puisse lui-même rétablir l'ordre, revenir sur la voie constitutionnelle et engager un développement socioéconomique durable.

Pour la Russie et le Pakistan, appuyés par d'autres délégations sur ce point, l'échec de la MMAS réside aussi dans le manque de financement. Anticipant pour cette nouvelle force un sort comparable à celui de la MMAS, le délégué russe a dénoncé les engagements non tenus par les bailleurs de fonds. De fait, a-t-il averti, compter sur un afflux de financements pour la FRG serait « naïf ». Le délégué pakistanais a, pour sa part, appelé à clarifier la question de la provenance des fonds dans les prochains jours afin que la FRG soit équipée comme il se doit.

Un jalon important pour rétablir la sécurité si les financements suivent

Les autres membres du Conseil se sont montrés satisfaits par l'évolution prévue par la Résolution 2793 (2025). Tout en reconnaissant que le texte adopté ne répond pas à toutes les attentes, le Guyana, qui s'exprimait au nom des A3+ (Algérie, Sierra Leone, Somalie et Guyana), a estimé qu'il constitue une « base constructive » pour aller plus loin et a exhorté la communauté internationale à renforcer son soutien, notamment via des contributions au Fonds d'affectation spéciale.

« Libérer un pays de gangs qui sèment la terreur et se servent du territoire haïtien pour leurs opérations illégales, c'est bien de cela qu'il s'agit », a recentré le représentant de la France. Grâce à cette résolution, le Conseil fait un pas en avant pour rétablir la paix et la sécurité « à la demande du peuple haïtien », a-t-il relevé. Du même avis, la République de Corée a insisté sur le fait que cette résolution reflète les aspirations d'Haïti et de ses partenaires régionaux, lesquels ont « fortement

appuyé » les solutions figurant dans le texte. La FRG devrait être un « jalon important » pour rétablir la paix en Haïti, a résumé la Slovénie.

Cet effort doit toutefois s'accompagner d'un engagement renouvelé de la communauté internationale pour financer la Force, en plus du rétablissement de l'autorité de l'État et d'institutions stables, a poursuivi la France appuyée par le Danemark. Au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Barbade a insisté à son tour sur la nécessité d'assurer des ressources « durables et prévisibles » à la FRG. Cela ouvrira la voie à des élections, à la reconstruction des institutions et au développement économique à long terme, a-t-elle assuré.

Invité à s'exprimer, le délégué d'Haïti a qualifié l'adoption de la Résolution 2793 (2025) de « tournant décisif » dans la lutte que son pays mène contre la violence des gangs, l'un des « défis les plus graves de son histoire déjà mouvementée ». En dotant la MMAS d'un mandat « renforcé, plus offensif, plus opérationnel », le Conseil « donne à la communauté internationale les moyens de répondre à la gravité de la situation », a-t-il dit, avant de préciser que la nouvelle Force aura pour objectif principal de « neutraliser ces organisations terroristes, désarmer leurs milices, démanteler leurs réseaux, sécuriser les infrastructures vitales du pays et créer les conditions d'un retour effectif de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire ».

Remerciant tous les États membres qui ont promis de contribuer en troupes, en ressources ou en expertise, il a émis le souhait que « d'autres partenaires rejoindront cet effort collectif ». Avec cette résolution, « vous donnez de l'espoir non seulement aux Haïtiens vivant en Haïti, mais aussi à ceux vivant à l'étranger, dont des centaines de milliers rêvent de rentrer chez eux, sitôt que des conditions de sécurité seront rétablies », a conclu le délégué à l'adresse des membres du Conseil.

8 SEPTEMBRE 2025

Résolution (S/2025/609) du Conseil de sécurité des Nations unies transformant la Force multinationale d'appui à la sécurité en Force de répression des gangs (FRG)



Rappelant toutes ses résolutions antérieures concernant Haïti, en particulier ses résolutions 2653 (2022), 2699 (2023), 2751 (2024), 2752 (2024) et 2785 (2025),

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti,

Soulignant que c'est au Gouvernement d'Haïti qu'il incombe au premier chef d'assurer la sécurité, de garantir la stabilité et le respect de l'état de droit et des droits humains, de protéger les civils sur l'ensemble du territoire haïtien et de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, y compris en déployant des efforts pour lutter contre la corruption endémique, entreprendre des réformes fondamentales des systèmes de gouvernance haïtiens et lutter contre le flux d'armes illégales entrant dans le pays,

Se félicitant de la contribution que la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) apporte à la paix et à la stabilité en Haïti, et exprimant sa gratitude aux responsables

kenyans de la MMAS ainsi qu'aux donateurs et aux pays fournisseurs de personnel qui ont rendu possible et appuyé son déploiement en Haïti en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général et le Gouvernement d'Haïti, après consultations avec Haïti et compte tenu du fait que, dans sa résolution 2699 (2023), le Conseil a autorisé qu'un appui soit apporté à Haïti sur le plan de la sécurité, et se félicitant que plusieurs États Membres aient proposé de participer à la Mission, ainsi que des annonces de contributions supplémentaires qui ont été versées à l'appui des opérations de la Mission, Louant toutes les personnes qui ont servi avec honneur la MMAS, et rendant hommage aux personnes qui ont donné leur vie dans l'accomplissement du mandat de cette mission,

Exprimant la vive inquiétude que lui inspire la détérioration des conditions de sécurité et de la crise humanitaire en Haïti, en particulier la violence des gangs, les activités criminelles, les déplacements massifs de civils, les violations des droits humains et les atteintes

»»» suite page 19

»»»» suite de la page 18

à ces droits, le recrutement et l'utilisation d'enfants, la violence sexuelle, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, la crise humanitaire et la crise alimentaire et nutritionnelle aiguë, ainsi que les restrictions imposées à l'accès humanitaire, Condamnant fermement les violations et atteintes commises sur la personne d'enfants en Haïti, tout particulièrement, et très préoccupé par leur gravité et leur nombre, et exhortant tous les acteurs, en particulier les gangs et les réseaux criminels, à faire cesser immédiatement et à prévenir toutes les violations et atteintes commises sur la personne d'enfants, notamment les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique, le recrutement et l'utilisation d'enfants, les viols et les autres formes de violence sexuelle, dont sont victimes en particulier les filles, les attaques contre les écoles, les enlèvements et les refus d'accès humanitaire, et à traiter tous les enfants comme des victimes,

Constatant avec une profonde inquiétude que les gangs comptent parmi leurs membres une proportion importante d'enfants, conséquence d'efforts systématiques de recrutement reposant notamment sur la coercition et la force, qui ciblent délibérément les communautés les plus vulnérables, affirmant que le protocole de 2024 régissant le transfert entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement d'Haïti constitue une étape importante pour assurer la protection des enfants détenus pour association supposée avec des groupes armés, et conscient de la nécessité de prévoir des programmes de réintégration adaptés, un soutien psychosocial et un accès à l'éducation pour les enfants précédemment associés à des gangs,

Prenant note de la lettre datée du 24 février 2025, que lui a adressée le Secrétaire général (S/2025/122), confirmant la conclusion du

Secrétaire général selon laquelle, malgré tous les efforts déployés par la MMAS, les ressources allouées et les moyens mis à sa disposition ne lui ont pas permis de faire face à l'accroissement considérable de la menace que représentent les gangs et que la Mission a donc besoin d'un soutien logistique durable, confirmant également la conclusion du Secrétaire général selon laquelle il faudrait également accroître et renforcer les effectifs de la Mission et la doter de capacités militaires et de matériel létal supplémentaires, et se félicitant de la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'Organisation apporte un soutien logistique et opérationnel par l'intermédiaire d'un bureau d'appui des Nations Unies,

Se félicitant de la lettre datée du 6 mars 2025, adressée à sa Présidente par le Gouvernement d'Haïti, dans laquelle ce dernier exprime son plein appui à la proposition du Secrétaire général et son espoir que les recommandations recueilleront un large consensus parmi ses membres,

Conscient du rôle important que joue l'Organisation des États américains (OEA), organisation intergouvernementale régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, en particulier les Articles 52 et 53, qui prévoient le recours à des accords régionaux pour le règlement pacifique des différends et la promotion de la paix et de la sécurité internationales, et se félicitant que l'ONU et l'OEA œuvrent ensemble à trouver des solutions aux problèmes communs et à faire progresser la stabilité, le développement et la gouvernance démocratique dans les Amériques, y compris en faveur de la sécurité et du renforcement des institutions d'Haïti, Se félicitant de la résolution AG/RES 3039 (LV-0/25) de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, adoptée par consensus en juin 2025, et rappelant les paragraphes 4 et 7, dans lesquels les États

»»»» suite page 20



»»»» suite de la page 19

membres de l'OEA sont instamment invités à soutenir la MMAS en Haïti, y compris en lui apportant une aide coordonnée et une assistance financière par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies,

Prenant note de la Feuille de route dirigée par Haïti pour la stabilité et la paix, qui a été élaborée par l'OEA et constitue un cadre complémentaire visant à soutenir les efforts menés par Haïti et à renforcer la coordination régionale et internationale, conformément au rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, Constatant que la situation en Haïti continue de menacer la paix et la sécurité internationales et la stabilité dans la région, Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. Autorise les États Membres à procéder à la transition de la MMAS, qui a été autorisée dans la résolution 2699 (2023) et dont le mandat a été renouvelé par la résolution 2751 (2024), à la Force de répression des gangs (FRG), en étroite coopération et coordination avec le Gouvernement d'Haïti, pour une période initiale de douze mois à compter de l'adoption de la présente résolution, étant entendu que les dépenses de personnel seront financées au moyen de contributions volontaires, et autorise les États Membres participant à la FRG, dans le strict respect du droit international, y compris le droit international des droits humains, le cas échéant, et de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits humains, et dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité d'Haïti :

a) À mener, de manière indépendante ou, s'il y a lieu, de concert et en coopération avec la PNH et les Forces armées d'Haïti, des opérations antigang ciblées et fondées sur le renseignement afin de neutraliser, d'isoler

et de dissuader les gangs qui continuent de menacer la population civile, de porter atteinte aux droits humains et d'affaiblir les institutions haïtiennes ;

b) À assurer la sécurité des infrastructures essentielles et des lieux de transit tels que l'aéroport, les ports, les moyens maritimes, les écoles, les résidences protégées, les orphelinats, les hôpitaux, les réseaux électriques, les centres de détention et les principaux points d'intersection, de concert et en coordination avec la Police nationale d'Haïti (PNH) et les Forces armées d'Haïti ;

c) À compléter, améliorer et appuyer les capacités opérationnelles de la PNH et des forces armées d'Haïti, notamment renforcer leurs capacités par la planification et la conduite d'opérations communes d'appui à la sécurité, alors que celles-ci s'emploient à lutter contre les bandes et à améliorer les conditions de sécurité dans le pays, où règnent actuellement les enlèvements, les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles, la traite des personnes et le trafic de migrants, de stupéfiants, d'armes et de munitions, les homicides, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants par des réseaux criminels ;

d) À soutenir la PNH, les Forces armées d'Haïti et les institutions nationales afin de garantir des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres et équitables, et contribuer à la création d'un environnement sûr permettant à la population qui la reçoit d'accéder sans entrave, rapidement et en toute sécurité à l'aide humanitaire, ainsi que des conditions de sécurité propices à la fourniture d'un appui aux efforts complémentaires d'Haïti et d'autres acteurs visant à faciliter la sortie en toute sécurité de ceux qui souhaitent quitter volontairement les gangs, lesquels devraient mettre particulièrement l'accent sur le désengagement et l'orientation des enfants vers des programmes de réadaptation et de réintégration ;

»»»» suite page 21

»»»» suite de la page 20

e) À aider la PNH et les Forces armées d'Haïti à lutter contre le trafic et le détournement d'armes et de matériels connexes, notamment à saisir et collecter, enregistrer et éliminer les armes, munitions et autres matériels illicites en coordination avec la PNH et les Forces armées d'Haïti, à tenir informé de ces saisies et de la destruction des armes, munitions et matériels connexes illicites le Comité des sanctions créé en application de la résolution 2653 (2022), par l'intermédiaire de son Groupe d'experts, et à améliorer la gestion et le contrôle par Haïti de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes et de ses ports ;

f) À coordonner régulièrement les activités, les plans et les résultats avec le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti afin de garantir la complémentarité et la synergie des interventions en faveur de la paix et de la sécurité ;

2. Autorise les États Membres qui participent à la FRG à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de son mandat dans le strict respect des règles d'engagement et dans le strict respect de l'ensemble des dispositions du droit international, notamment du droit international des droits humains, selon qu'il convient, et souligne que ces mesures doivent être prises dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité d'Haïti ;

3. Demande à la FRG de prendre pleinement en compte, dans tous les aspects de son mandat et lors de la planification et de la conduite de toutes ses opérations, la question transversale que constitue la protection de l'enfance et des autres groupes vulnérables ;

4. Décide que l'effectif total autorisé de la FRG sera de 5,550 personnes, dont 5,500 agents en tenue (militaires et personnel de police) et 50 civils ;

5. Décide que, pour prévenir les pertes en vies humaines, dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement, la FRG peut adopter des mesures temporaires d'urgence

de portée limitée, assorties de délais, proportionnelles et compatibles avec les objectifs énoncés au paragraphe 1 ci-dessus, pour aider la PNH à maintenir l'ordre public et la sécurité publique, y compris en procédant si nécessaire à des arrestations et à des mises en détention, dans le strict respect du droit international, notamment du droit international des droits humains, en prenant le cas échéant des mesures pour garantir, lorsque les circonstances s'y prêtent et le justifient, que les enfants appréhendés lors de ces opérations soient confiés à des acteurs de la protection de l'enfance et ne soient pas détenus avec des adultes, en veillant à ce que toutes les personnes ayant survécu à des violences sexuelles soient orientées vers des services de protection et de prise en charge, et en coopérant étroitement avec le système judiciaire haïtien, selon qu'il convient, afin de garantir que les membres de gangs appréhendés soient traités d'une manière qui respecte l'état de droit et fixe une norme exemplaire en matière de responsabilité, et demande aux responsables de la FRG de notifier ultérieurement la PNH et de le tenir informé de toute mesure qui pourrait être prise à ce titre ;

6. Souligne la conclusion du Secrétaire général, dans la lettre qu'il a adressée à son Président (S/2025/122), selon laquelle le bureau d'appui des Nations Unies ne pourra réussir à favoriser la mise en place de la mission multinationale en Haïti qu'à condition que le leadership des États Membres soit renforcé, et qu'un groupe permanent de partenaires pourrait à cet effet fournir une orientation stratégique à la Mission et assurer le contrôle et la prise des décisions politiques pertinentes, et prend acte de l'engagement préexistant des États Membres de la région et de l'actuel commandant de la force kényane sous la forme d'importantes contributions financières et en personnel à la MMAS ;

7. Se félicite de la lettre datée du 27 août

»»»» suite page 22



»»»» suite de la page 21

2025, émanant des Missions permanentes des Bahamas, du Canada, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, de la Jamaïque et du Kenya au nom du Groupe permanent de partenaires pour la FRG (le « Groupe permanent ») (S/2025/537), adressée à son Président par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, et se félicite du rôle du Groupe permanent qui consiste à fournir à la FRG, en consultation avec le Gouvernement d'Haïti, une orientation stratégique de haut niveau et à assurer le contrôle et la prise des décisions politiques pertinentes, selon qu'il convient, la prise de décision et le commandement opérationnels au jour le jour restant du ressort du commandant ou de la commandante de la force ; le Groupe permanent aurait, entre autres fonctions, pour mission :

- a) d'obtenir des contributions financières volontaires pour couvrir les dépenses de personnel ;
- b) de faciliter la constitution de la force ; c)
- d'assurer la représentation et la coordination stratégiques de la FRG ;

8. Prend note de l'intention du Groupe permanent de partenaires de sélectionner la personne qui sera chargée d'exercer le rôle de représentant spécial pour la FRG afin d'en assurer la représentation et la coordination stratégiques, et prend note également de l'intention du Groupe permanent de partenaires de sélectionner le commandant ou la commandante de la FRG, qui serait responsable du commandement opérationnel et de la prise des décisions opérationnelles au jour le jour ;

9. Se félicite de la volonté renouvelée des États Membres de contribuer à la stabilité et à la sécurité en Haïti en fournissant du personnel, du matériel et d'autres moyens à la FRG sous la direction stratégique du Groupe permanent ;

10. Prend note de l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle un bureau d'appui des

Nations Unies devrait apporter un soutien logistique et opérationnel complet à la FRG, et en raison du caractère unique de la Force, demande au Secrétaire général de créer le Bureau d'Appui des Nations Unies en Haïti (BANUH) avec pour mission d'apporter un soutien, principalement à la FRG, au BINUH, à la PNH et aux Forces armées d'Haïti dans le cadre de toutes opérations conjointes avec la FRG, ainsi qu'un appui technique à l'OEA, en vue d'assumer la pleine responsabilité de l'appui logistique apporté à la FRG dans les six mois suivant l'adoption, et que les domaines de soutien incluront :

FRG

a) La fourniture de rations, de carburant et d'eau, l'hébergement et toutes les infrastructures nécessaires, y compris la base principale de la FRG et toutes les bases avancées, le soutien médical, la mobilité du personnel et de l'équipement, y compris le transport terrestre, l'aviation et la relève des contingents, les communications stratégiques, les technologies de l'information et les systèmes d'information géographique (SIG) ;

b) Le remboursement du Matériel Appartenant aux Contingents (MAC) conformément au système de remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents, aux taux standard et conformément aux pratiques de l'Organisation, y compris sur la base de lettres d'attribution, étant entendu que le matériel qui fera l'objet d'un remboursement sera limité au matériel que l'Organisation des Nations Unies, les responsables de la FRG, sous la direction du représentant spécial de la FRG, et le pays qui fournit des contingents considèrent ensemble comme nécessaire, et sera soumis à des examens périodiques effectués par le BANUH afin de s'assurer que ce matériel est pleinement opérationnel et adapté à ses fins ;

c) Les centres d'opérations conjoints et les systèmes d'information géographique

»»»» suite page 23

»»»» suite de la page 22

(SIG), pour permettre des opérations ciblées et fondées sur le renseignement et, dans la mesure du possible sans nuire à l'appui aux opérations courantes, le soutien à la PNH, aux Forces armées d'Haïti et à la FRG, le cas échéant, pour prendre des mesures visant à atteindre les objectifs de l'embargo sur les armes imposé par l'Organisation ;

d) L'action menée par le représentant spécial de la FRG pour assurer la coordination entre les partenaires bilatéraux et l'Organisation des Nations Unies et faire en sorte que lui soit présenté, ainsi qu'aux donateurs, un rapport trimestriel sur le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour fournir un soutien financier à la FRG ;

BINUH

e) La fourniture, moyennant recouvrement des coûts, de l'ensemble des services d'appui généralement fournis aux missions pour soutenir le BINUH dans l'exécution de son mandat, tel que prorogé dans la résolution 2785 (2025), afin qu'il puisse s'en approprier pleinement la responsabilité d'ici le 1er février 2026 ;

Police nationale d'Haïti et Forces armées d'Haïti

f) Fourniture, à titre exceptionnel et moyennant recouvrement des coûts, de services d'évacuation sanitaire intra-théâtre aux membres de la Police nationale d'Haïti et des Forces armées d'Haïti lors des opérations menées conjointement avec la FRG, dans le cadre du concept stratégique d'ensemble de la FRG, pour les blessures subies dans l'exercice de leurs fonctions et dans les zones d'opérations où un tel appui est fourni à la FRG ;

g) Un soutien technique à l'OEA pour lui permettre de fournir un ensemble de mesures d'appui ciblé à la PNH lors d'opérations conjointes avec la FRG, dans le cadre du concept stratégique d'ensemble de la FRG, notamment des rations alimentaires et de l'eau, du carburant, des moyens de transport,

des tentes, des matériels défensifs et des moyens de communication appropriés pour assurer l'interopérabilité avec la FRG, et réaffirme que l'appui direct au titre de cette assistance sera financé au moyen de contributions volontaires, provenant notamment du projet SECURE-Haïti de l'OEA, et demande au Représentant spécial de la FRG de coordonner son action avec l'ONU et avec le projet SECURE-Haïti de l'OEA aux fins du déploiement de cet ensemble de mesures pour s'assurer qu'il vient renforcer les opérations conjointes entre la FRG et la PNH, notamment grâce à la construction d'installations opérationnelles et d'infrastructures de sécurité à l'appui de la planification conjointe et de la supervision des opérations par la FRG et la PNH, et en constituant une base pour la collecte, le stockage et le partage de données opérationnelles sensibles et en veillant à ce que ce soutien fourni par le BANUH soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains énoncée par le Secrétaire général ainsi qu'aux dispositions des paragraphes 14 et 15 de la résolution 2124 (2013) ;

11. Souligne qu'il importe que le BANUH soit en mesure de répondre promptement aux exigences opérationnelles en Haïti, confirme que la direction du BANUH devrait être basée à Port-au-Prince, prie le Secrétaire général d'assurer une coordination et une coopération fortes entre tous les acteurs du système des Nations Unies afin de garantir une action cohérente et unifiée face à la crise multiforme que connaît Haïti, demande que le BANUH entretienne une relation étroite et soutenue de collaboration, de coordination et de mise en commun de l'information sur l'appui à la FRG, selon qu'il convient, avec toutes les entités des Nations Unies chargées des questions politiques, humanitaires, financières et liées au développement, ainsi qu'avec les autres partenaires locaux et internationaux présents en Haïti, selon qu'il conviendra, afin d'éviter

»»»» suite page 24

»»»» suite de la page 23

les chevauchements et d'utiliser au mieux les ressources existantes ; et fait valoir que le Chef du BANUH devrait avoir des contrats séparés quantifiables à la fois avec le Chef du BINUH pour l'appui fourni au BINUH et avec le Représentant spécial de la FRG, en consultation avec le commandant de la force, pour l'appui fourni à la FRG ;

12. Affirme que tout soutien apporté par le BANUH à la FRG, à l'OEA et à la PNH doit être pleinement conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes énoncée par le Secrétaire général ;

13. Prie le Représentant spécial de la FRG, en coordination avec le Gouvernement d'Haïti et l'Organisation des Nations Unies, de le tenir au courant des faits nouveaux et pertinents et de communiquer des informations sur le concept général d'opérations, une estimation du montant des ressources à financer au moyen de contributions volontaires, et un plan de constitution des forces pour atteindre l'effectif total autorisé de 5 500 agents en tenue ;

14. Prie également le Représentant spécial de la FRG d'actualiser le concept général d'opérations de la Force et de mettre à jour les besoins en effectifs, en consultation avec le Groupe permanent de partenaires ;

15. Prie en outre le Représentant spécial de la FRG, en consultation avec le Gouvernement d'Haïti, de définir une stratégie et des paramètres permettant de mesurer le succès de la mission, ainsi que des objectifs concrets assortis d'échéances et de critères de référence en vue de parvenir à la situation voulue, qui lui seront présentés au plus tard neuf mois après l'adoption de la présente résolution, et d'inclure des informations à ce sujet dans les rapports périodiques qu'il lui adresse ;

16. Rappelle le mécanisme de fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé par la résolution 2699 (2023) pour faciliter

les contributions volontaires à la MMAS, demande au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour utiliser ce fonds d'affectation spéciale afin de permettre la bonne exécution du mandat de la FRG, et demande instamment au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace et effective de ce fonds d'affectation spéciale ;

17. Rappelle que les règles d'engagement et toute directive sur l'emploi de la force doivent être établies par le Représentant spécial de la FRG, en consultation avec le commandant de la force et le Gouvernement d'Haïti, et qu'elles doivent pleinement respecter la souveraineté d'Haïti et être strictement conformes au droit international, notamment au droit international des droits humains, selon qu'il convient ;

18. Demande aux États Membres participant à la FRG d'appliquer les normes les plus élevées de transparence, de déontologie et de discipline à leurs contingents affectés à la FRG, de mettre en place un cadre réglementaire solide, en s'appuyant sur le cadre réglementaire créé dans le cadre de la MMAS pour prévenir toute violation des droits humains ou atteinte à ces droits en rapport avec la Mission, enquêter, prendre des sanctions ou rendre compte à ce sujet y compris la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, en rapport avec la FRG, de mettre en place un mécanisme de contrôle visant à prévenir les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, de déployer des conseillères et conseillers pour la protection de l'enfance et pour la protection des femmes, et de veiller à ce que la planification et la conduite des opérations pendant le déploiement soient conformes au droit international, y compris au droit international des droits humains, selon qu'il convient, dotés des mécanismes appropriés pour détecter de tels incidents lorsqu'ils se produisent et garantir une réponse sûre

»»»» suite page 25

»»»» suite de la page 24

et axée sur les personnes rescapées et les victimes dans les cas de tels comportements impliquant leur personnel, notamment en mettant en place des mécanismes de plainte et d'orientation sécurisés et accessibles et en menant des enquêtes rapides sur toutes les allégations de faute, en amenant les auteurs à répondre de leurs actes et en rapatriant les unités lorsqu'il existe des preuves crédibles de mauvaise conduite, y compris des preuves crédibles que celles-ci ont commis des actes d'exploitation et des atteintes sexuelles de manière généralisée ou systémique ;

19. Demande aux États Membres participant à la FRG de prendre les mesures de gestion des eaux usées et de protection de l'environnement qui s'imposent pour éviter l'apparition et la propagation de maladies transmises par l'eau, en coopération avec les autorités haïtiennes, auxquelles il incombe également de prévenir les maladies transmises par l'eau ;

20. Rappelle les dispositions du paragraphe 11 de la résolution 2699 (2023) et prie le Secrétaire général d'épauler la FRG par l'intermédiaire du Représentant spécial de la Force en lui donnant des orientations et des conseils pour la mise en place d'un dispositif d'enquête sur toutes allégations de faute, y compris les allégations d'exploitation et d'agression sexuelles ;

21. Demande aux États Membres et aux organisations régionales de soutenir la FRG en fournissant du personnel, demande aux États Membres qui participent à la FRG de prévoir des compétences spécialisées et de dispenser des formations liées aux opérations antigang, à la protection des civils, en particulier la protection des enfants, à la prévention des violences sexuelles et à la lutte contre ces faits, à la mise en place de mécanismes permettant de contrôler le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, et à l'État de droit, ainsi que des compétences spécialisées en matière de

fonctions civiles, demande également aux États Membres de fournir un soutien financier pour couvrir les dépenses de personnel, la formation et les autres dépenses nécessaires pour le personnel de la FRG déterminées par le Représentant spécial de la Force et le commandant de la force en apportant un soutien financier au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU, et encourage les États Membres à fournir un soutien financier par l'intermédiaire du projet SECURE-Haïti de l'OEA pour apporter un appui à la PNH ;

22. Demande aux États Membres de fournir au BANUH du personnel en tenue ainsi que du personnel fourni par des gouvernements pour l'aider à s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, et prie les États Membres de fournir des précisions sur leur déploiement ;

23. Demande à toutes les parties présentes en Haïti de coopérer pleinement avec la FRG dans l'exécution de son mandat et de respecter la sécurité et la liberté de circulation de la Force ;

24. Prie le Secrétaire général de lui rendre compte dans le détail de l'application de la présente résolution, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes rencontrés par la FRG et le BANUH dans l'exécution de leur mandat, dans le cadre des rapports périodiques qu'il lui présente sur Haïti, et prie également le Secrétaire général d'élaborer, en coordination avec les autorités haïtiennes, des critères, indicateurs et échéances devant être respectés par les autorités haïtiennes afin d'accroître les capacités des forces de sécurité d'Haïti et de renforcer la gestion et le contrôle par Haïti de ses frontières terrestres, maritimes et aériennes et de ses ports pour lutter contre le trafic d'armes, de munitions et de stupéfiants, dans le but de préparer le transfert des tâches et des responsabilités au Gouvernement d'Haïti, et de lui faire rapport à ce sujet, dans les trois mois suivant l'adoption de la présente résolution ;

25. Décide de rester saisi de la question.

#1

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°1

Du 16 au 30 novembre 2024

S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 16 au
30 novembre 2024

#2

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°2

Du 1^{er} au 15 décembre 2024S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 1^{er} au
15 décembre 2024

#3

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°3

Du 16 au 30 décembre 2024

S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 16 au
31 décembre 2024

#4

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°4

Du 1^{er} au 15 janvier 2025S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 1^{er} au
15 janvier 2025

#5

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°5

Du 16 au 31 janvier 2025

S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 16 au
31 janvier 2025

#6

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°6

Du 1^{er} au 15 février 2025S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 1^{er} au
15 février 2025

#7

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°7

Du 16 au 28 février 2025

S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 16 au
28 février 2025

#8

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°8

Du 1^{er} au 15 mars 2025S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 1^{er} au
15 mars 2025

#9

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°9

Du 16 au 31 mars 2025

S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 16 au
31 mars 2025

#10

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Edition spéciale

Bicentenaire de l'Ordonnance royale
du roi Charles X



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Edition Spéciale

#11

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°11

Du 1^{er} au 15 avril 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 1^{er} au
15 avril 2025

#12

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°12

Du 16 au 30 avril 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 16 au
30 avril 2025

#13

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°13

Du 1^{er} au 15 mai 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 1^{er} au
15 mai 2025

#14

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°14

Du 16 au 31 mai 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 16 au
31 mai 2025

#15

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°15

Du 1^{er} au 15 juin 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 1^{er} au
15 juin 2025

#16

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°16

Du 16 au 30 juin 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 16 au
30 juin 2025

#17

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°17

Du 1^{er} au 15 juillet 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 1^{er} au
15 juillet 2025

#18

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°18

Du 16 au 31 juillet 2025



S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 16 au
30 juillet 2025



#19

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°19

Du 1^{er} au 15 août 2025



5 A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 1^{er} au 15 août 2025

#20

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°20

Du 16 au 31 août 2025



5 A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 16 au 31 août 2025

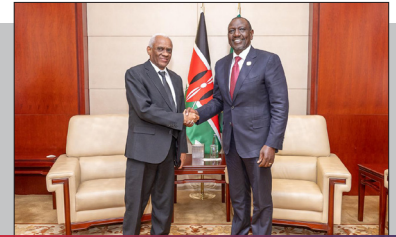
#21

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel Vol. 2, N°21

Du 1^{er} au 15 septembre 2025



5 A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique du 1^{er} au 15 septembre 2025

#22

HAÏTI COURRIER DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Edition spéciale

Haïti à la 80^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies



5 A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Edition spéciale septembre 2025

CONSULATS D'HAÏTI À L'ÉTRANGER

Barahona (Consulat d'Haïti)

Calle Carlos, Nassis, Numero 8, Barahona RD
Téléphone: 001(809)524 7353
Fax: (809)524-3929
Email: cons.barahona@diplomatie.ht

Boston (Consulat général d'Haïti)

333, Washington street ,suite 851, Boston, MA 02108, USA
Téléphone: (857) 449-0332
Email: cg.boston@diplomatie.ht

Chicago (Consulat général d'Haïti)

11 east Adam street, suite 1400, Chicago, Illinois 60603, USA
Téléphone: (312)922-4004 / 922-4005 Fax: (312)922-7122
Site Web: <http://www.haitianconsulate.org>
Email: cg.chicago@diplomatie.ht

Montréal (Consulat général d'Haïti)

300 rue Léo Pariseau, 11e Etage, suite 1100, Montréal, Québec, Canada H2X 4C1
Téléphone: 514-499-1919
Fax: 514-499-1818
Site Web: <http://consulat-haiti-montreal.org>
Email: cg.montreal@diplomatie.ht

Curacao (Consulat général d'Haïti)

Grebbeleinie Web No 18 , Willemstadt, Curacao, N.A.
Téléphone: (5999)461-3434
Fax: (5999)465-8180
Email: cg.curacao@diplomatie.ht

Dajabon (Consulat d'Haïti)

Calle 27 de febrero, No 104, Dajabon, Republica Dominicana
Téléphone: (809)579-8312 / 579-7415
Fax: (809)591-7415
Email: cons.dajabon@diplomatie.ht

Guadeloupe (Consulat d'Haïti)

12, rue schoelcher, Point-à-Pitre, 97110, Guadeloupe
Téléphone: (590)590 893580 / 590-913499
Fax: (590)590-893535
Email: cons.guadeloupe@diplomatie.ht

Guyane (Consulat général d'Haïti)

12 Ave. Leopold Heder, 97300 cayenne, Guyane
Téléphone: (594)594-31-18-58 / 594-31-20-65
Email: cg.guyanne@diplomatie.ht

Miami (Consulat général d'Haïti)

259 S.W, 13 th street, Miami Florida, 33130, USA
Téléphone: (305)859-2309 / 851-5291
Fax: (305)854-7441 / 851-6132
Site Web: <http://cgmiami.gouv.ht/>
Email: cg.miami@diplomatie.ht

New-york (Consulat général d'Haïti)

555 Fifth Avenue, 3rd floor, New York, NY, United States, New York
Téléphone: +1 212-697-9767
Fax: (212)681-6991
Site Web: <https://cghaitiny.org>
Email: cg.newyork@diplomatie.ht

Orlando (Consulat d'Haïti)

1616 east, Colonial drive, Orlando Florida 32803
Téléphone: (407)897-3232 / 477-4148
Fax: (407)897-8163
Site Web: www.haitianconsulateorlando.org
Facebook: haitianconsulateorlando
Email: cons.orlando@diplomatie.ht



Paris (Consulat général d'Haïti)

35 Avenue de Villiers, 75017, Paris
Téléphone: (331)42.12.70.56 / 42.12.70.57
Fax: (331)42.12.70.59
Email: cg.paris@diplomatie.ht

**Santiago Rép. Dom.
(Consulat général d'Haïti)**

Avenida Estrella, Sadhala # 6 , Santiago
de los Caballeros, R.D, Caballeros
Téléphone: (809)504-0651 / 724-8311
Fax: (809)582-5026
Email: cg.santiagosaintdomingue@
diplomatie.ht / cons.
santiagostdomingue@diplomatie.ht

Higüey (Consulat d'Haïti)

C/Gaston F, Deligne, No 50, Sector
Latorre, Higüey, République
Dominicaine Téléphone: (809)746-
0782 / 554-9537 / 491-7376
Email: cons.higüey@diplomatie.ht

Atlanta (Consulat général d'Haïti)

2911 Piedmont Rd NE, Suite F
Atlanta GA 30305
Téléphone: (404)778-53723 / 748-
1178 Fax: (404)748-1513
Email: cg.atlanta@diplomatie.ht

Aruba (Consulat général d'Haïti)

#1 Bilderdijkstraat Oranjestad Aruba
Téléphone: (00297)585-9211 / 585-9221
Email: cg.aruba@diplomatie.ht

Suriname (Consulat général d'Haïti)

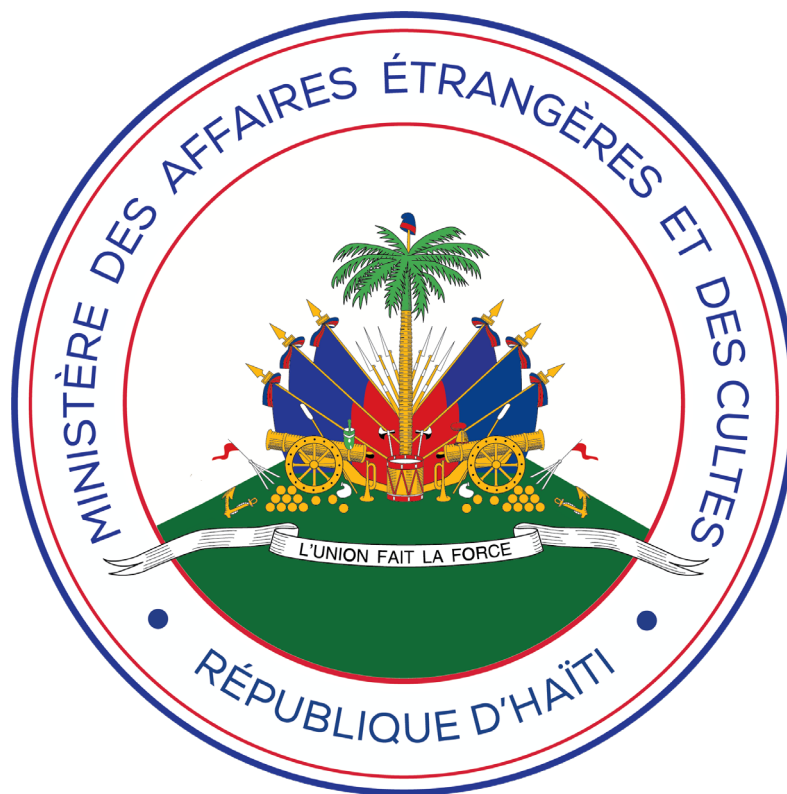
Lima a Postraat 21 Paramaribo
Suriname
Téléphone: (597)521-827 / 521-829
Email: cg.suriname@diplomatie.ht

**Iles Turques et Caïcos
(Consulat d'Haïti)**

1229, Leeward Highway
Providenciales Turks and Caicos
Islands BWI
Téléphone: (331)649-4331
Email: cons.tci@diplomatie.ht

**DAKHLA (ROYAUME DU MAROC)
(Consulat d'Haïti)**

Email: cghaiti.dakhla@diplomatie.ht



5A, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2813-1197 / 2813-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Courrier Diplomatique
No. Dépôt Légal: 25-06-178
Bibliothèque Nationale d'Haïti